

LE PLAN ÉPARGNE RETRAITE (PER)

LES CLÉS
POUR
COMPRENDRE

Un puissant levier fiscal pour préparer votre avenir et celui de vos proches.

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) est un placement à long terme conçu pour se constituer un capital en vue de la retraite, tout en offrant des avantages fiscaux à l'entrée et une transmission optimisée. Il se distingue par sa flexibilité et son cadre fiscal avantageux tant pour l'épargnant que pour ses héritiers.



AVANTAGE FISCAL À L'ENTRÉE



DÉDUCTION DES VERSEMENTS DU REVENU IMPOSABLE



Jusqu'à **10%** des revenus dans la limite de **35 194€**



Possibilité de report des plafonds non utilisés les trois années précédentes.



Possible mutualisation des plafonds avec ceux de son conjoint.



Jusqu'à **85 780€** pour les Travailleurs Non-Salariés.

GAIN FISCAL RÉALISÉ DÉPENDANT DU TAUX MARGINAL D'IMPOSITION

GAIN FISCAL
% TMI

Exemple :



Versement de 10 000 € par une personne imposée à 45%

Économie d'impôt de **4500€**



GESTION DU CAPITAL



GRANDE DIVERSITÉ DE SUPPORTS

- ✓ FONDS EUROS
- ✓ PRODUITS STRUCTURÉS
- ✓ SUPPORTS DE PRIVATE EQUITY
- ✓ OPCVM
- ✓ SCPI



ARBITRAGES SANS FISCALITÉ



PAS DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LE FONDS EN EUROS (contrairement à l'assurance-vie).

CAS DE DÉBLOCAGES ANTICIPÉS



Accidents de la vie :
Exonération d'IR.



Achat de la résidence principale: absence d'avantage fiscal.

TRANSMISSION ET FISCALITÉ SUCCESSORALE

Exonération des capitaux transmis jusqu'à **152 500€** par bénéficiaire (même régime que l'assurance vie).

SI DÉCÈS

AVANT 70 ANS

APRÈS 70 ANS

Droits de succession après abattement de **30 500€** sur tous bénéficiaires et contrats confondus.

AVANT OU APRÈS 70 ANS



Exonération des prélèvements sociaux sur la plus-value à la transmission.

⚠ Importance de la clause bénéficiaire.



Avec ses avantages fiscaux à l'entrée et sa souplesse dans la gestion des investissements, le PER s'intègre parfaitement dans une stratégie patrimoniale aux côtés de l'assurance-vie, notamment pour les actifs fortement imposés. Il permet une diversification à la fois en termes de gestion des actifs et d'optimisation fiscale à différentes étapes de la vie (constitution de patrimoine, retraite, transmission).

POINTS D'ATTENTION

- Retraits bloqués avant la retraite (sauf cas particuliers).
- Sortie en capital : IR sur versements déductibles + PFU (30 %) sur la plus-value.
- Sortie en rente : IR et prélèvements sociaux (sur une base déterminée selon le barème RVTO).



Un ingénieur patrimonial, une vision globale pour vous accompagner dans tous vos projets.

MEESCHAERT
1935